

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2016 - DELIVRANCE DE PHOTOCOPIES

Photocopie noir et blanc:	0,25€	la page A4
	0,40€	la page A3
Photocopie couleur:	0,50€	la page A4
	0,70€	la page A3

4€/m² pour tirage d'une copie d'un plan

DELIVRANCE DE COPIE DE DOCUMENTS

10€	schéma de structure
10€	règlement communal d'urbanisme (RCU)
2,50€	plan du règlement communal d'urbanisme

DELIVRANCE DE COPIE DE DOCUMENTS SOUS FORME DE CD-ROM

10€ par CD-ROM

INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME OU D'URBANISATION (DROIT DE DOSSIER)

75€	demande de permis nécessitant le concours d'un architecte
20€	demande de permis d'urbanisation ou de modification de permis d'urbanisation
75€	demande de certificat d'urbanisme n°1 ou n°2
50€	demande de permis tels que permis d'abattage d'arbre - travaux de minime importance et assimilés
100€+majoration	de majoration par rapport au montants ci-dessus pour tout dossier nécessitant l'organisation d'une enquête publique (+ frais supplémentaires par rapport au nombre de courriers envoyés dans le cadre de l'enquête publique)

INTRODUCTION D'UNE DEMANDE EN REGULARISATION (DROIT DE DOSSIER)

150€	demande de permis nécessitant le concours d'un architecte, de permis d'urbanisation ou de modification de permis d'urbanisation
40€	permis d'urbanisation
100€	demande de permis tels que permis d'abattage d'arbre - travaux de minime importance et assimilés
100€ +majoration	de majoration par rapport au montants ci-dessus pour tout dossier nécessitant l'organisation d'une enquête publique (+ frais supplémentaires par rapport au nombre de courriers envoyés dans le cadre de l'enquête publique)

INTRODUCTION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ACTIVITES

EN APPLICATION DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT)

25€	déclaration pour un établissement de classe 3
110€	permis d'environnement pour un établissement de classe 2
990€	permis d'environnement pour un établissement de classe 1
180€	permis unique pour un établissement de classe 2
4000€	permis unique pour un établissement de classe 1

La taxe est payable au moment de la demande d'autorisation

LORS DE LA DELIVRANCE DE PERMIS D'URBANISATION

150€	pour chacun des lots créés par la division de la parcelle + modification d'un ancien PL
100€+majoration	tenu d'une enquête publique (+ frais supplémentaires par rapport au nombre de courriers envoyés dans le cadre de l'enquête publique)

TAXE DE BATISSE

0,25 €	par m ³ jusqu'à 499m ³
0,74 €	par m ³ de 500 à 1.000m ³
1,98 €	par m ³ au-delà de 1.000m ³
0,25 €	par m ³ pour les hangars agricoles et horticoles

Lorsqu'un bâtiment est agrandi ou exhausé d'un ou plusieurs étages ou lorsqu'un bâtiment annexe est construit ou reconstruit, la taxe est calculée d'après le cubage de la construction neuve, la taxe n'étant plus due pour les parties déjà existantes. Il sera cependant tenu compte du volume existant pour déterminer le taux qui sera d'application